

COMMUNIQUÉ



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC

Agents autorisés
Membres du conseil d'administration des PPQ
Association des emballeurs de pommes du Québec
Association québécoise des fruits et légumes
Coordonnateur Table filière pomme

Représentants des chaînes
Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie
Metro
Sobey's

12 juin 2018

PRIX MINIMUM DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2017

Décision du comité de prix du **11 juin 2018** des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et des Producteurs de pommes du Québec, de **conserver le statu quo sur les prix déjà fixés, mais de prolonger les rabais jusqu'au 31 juillet pour la variété McIntosh en sac pour les promotions ciblées et pour le commerce interprovincial et exportation dans le but de favoriser l'écoulement de cette variété.**

Voir les changements en caractère gras dans le tableau ci-dessous :

Date	Sunrise, Lobo, Paulared, Ginger Gold (minot : 42 lb)	Gala, Rouge Délicieuse - Jaune Délicieuse et autres (minot : 42 lb)	McIntosh, Spartan Empire (minot : 42 lb)	Cortland (minot: 42 lb)	Ambrosia (minot: 42 lb)	Honeycrisp (minot : 42 lb)
À compter du début de l'écoulement	S : 16,00 \$ C : 18,00 \$	S : 16,00 \$ C : 18,00 \$	S : 16,00 \$ C : 18,00 \$	S : 18,00 \$ C : 20,00 \$	S : 18,00 \$ C : 25,00 \$	S : 40,00 \$ C : 55,00 \$
À compter du 14 décembre 2017			S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 18,00 \$ C : 22,00 \$		
À compter du 18 janvier 2018			S : 18,00 \$ C : 20,00 \$	S : 20,00 \$ C : 22,00 \$		
À compter du 12 février 2018		S : 18,00 \$ C : 20,00 \$				

Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus et le prix des pommes destinées en sac s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ½ pouces et plus.

*** Spécifications pour la Honeycrisp**

- Calibre minimal : 2 ¾ pouces (70 mm) en cellule ou 2 ½ pouces (63,5 mm) en sac
- Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire
- Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit
- Calibre 64 et plus gros (environ de 3 ¾ po. ou 95.25 mm et plus) sera vendue à compter du 31 octobre 2017 au prix de la pomme en sac de cette variété soit 40 \$/minot

S: Sac C: cellule

PROMOTIONS CIBLÉES	
À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise en sac ou en cellule.
À compter du 14 décembre 2017 au 15 février 2018	Rabais de 5 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Honeycrisp VENDUES en sac et en cellule - promotion en circulaire
À compter du 18 janvier au 28 février 2018	Rabais de 2 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh, Empire et Spartan VENDUES EN SAC - promotion en circulaire
À compter du 1 ^{er} mars au 15 avril 2018	Rabais de 2 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh, et Spartan VENDUES EN SAC - promotion en circulaire
À compter du 16 au 30 avril 2018	Rabais de 2 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variété Spartan VENDUES EN SAC - promotion en circulaire
À compter du 16 avril au 31 juillet 2018	Rabais de 3 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh VENDUES EN SAC - promotion en circulaire
POMMES DESTINÉES AU COMMERCE INTERPROVINCIAL ET À L'EXPORTATION (OPPORTUNITÉ D'AFFAIRES)	
À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclasserment. Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et
À compter du 12 décembre 2017 au 28 février 2018	Rabais de 2 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh et Spartan en sac et de calibre 125 et plus petites vendues en cellule pour fins d'exportation pour le commerce outremer.
À compter du 1 ^{er} mars 2018 au 31 mai 2018	Rabais de 2 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh en sac et de calibre 125 et plus petites vendues en cellule pour fins d'exportation pour le commerce outremer.
À compter du 18 janvier au 15 avril 2018	Rabais de 2 \$/ minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh et Spartan en sac destinées à l'exportation ou au commerce interprovincial. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclasserment.
À compter du 16 au 30 avril 2018	Rabais de 2 \$/ minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variété Spartan en sac destinées à l'exportation ou au commerce interprovincial. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclasserment.
À compter du 16 avril au 31 juillet 2018	Rabais de 3 \$/ minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variété McIntosh en sac destinées à l'exportation ou au commerce interprovincial. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclasserment.

APPLICATION DE L'ANNEXE H – PROMOTIONS CIBLÉES

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante : Un rabais sera alloué pour les variétés vendues en promotion ciblée annoncées en circulaire tel que décrit précédemment. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle par variété ciblée au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et/ou en cellule par variété ciblée pour chacun des mois (selon la période identifiée dans le tableau précédent). Les emballeurs devront conserver la preuve des promotions ciblées ou la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.

**Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies
(seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala, Empire et Cortland)**

	Prix			
	Paulared	McIntosh, Spartan, Empire	Cortland	Gala
À compter du début de l'écoulement	11,20	11,20 \$	12,60 \$	11,20 \$
À compter du 18 janvier 2018	--	12,60 \$	14,00 \$	12,60 \$
* Précisions sur Pompouce : Les pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 1/2 po. et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac.				

POMME DE CATÉGORIE COMMERCIALE

Suite au projet pilote des dernières années, la nouvelle Convention de mise en marché avec l'AEPQ intègre une nouvelle catégorie de pommes destinées à l'état frais soit les pommes de catégorie Canada commerciales avec ses critères de qualité établis en vertu de l'annexe A3, avec une fermeté minimum de 10 lb, et inspectées selon des critères de qualité établis à l'annexe C. Le 14 août 2017, le comité a décidé d'établir le prix minimum à **10 \$/minot** et le calibre minimum sera de 2 3/8 pouces. Donc, selon les besoins des chaînes, certaines parties de lots de pommes déclassées seront payées aux producteurs au prix décidé sans coût de manutention.

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra **le mardi 10 juillet 2018 dès 13 h par conférence téléphonique pour discuter du calendrier des dates de mise en marché pour la saison de commercialisation 2018-2019.**

DONNÉES D'ENTREPOSAGE AU 1^{ER} juin 2018

Pour prendre connaissance des données sur la prise d'inventaire au 1^{er} juin 2018, cliquez sur le lien ci-après :
<http://producteursdepommesduquebec.ca/mise-en-marche/informations-marches/>

PRIX MINIMUM DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION - RÉCOLTE 2017

Décision du 10 mai 2018 du comité de prix de la pomme destinée à la transformation, les membres ont décidé de **réviser à la hausse** le prix des pommes tardives destinées au jus standard, à la sauce et au jus opalescent en provenance du déclassé à **0,175 \$ la livre – rétroactif au 1^{er} mai 2018**, voir les modifications dans le tableau ci-dessous :

DATE	POMMES À JUS STANDARD	POMMES À SAUCE	POMMES À JUS OPALESCENT
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,0675 \$ la livre ou 2,835 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte	Tardives 0,063 \$ la livre ou 2,65 \$ le minot de 42 livres pour le premier 35 000 000 livres après le comité de prix se réunira de nouveau pour établir un nouveau prix pour l'excédent si nécessaire	Tardives 0,135 \$ la livre ou 5,67 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage et légèrement grêlées) 0,125 \$ la livre ou 5,25 \$ le minot de 42 livres (75 % ou moins de pommes grêlées) 0,0925 \$ la livre ou 3,89 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassé ou sévèrement grêlées à plus de 75 %)	Tardives 0,135 \$ la livre ou 5,67 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage et légèrement grêlées) 0,125 \$ la livre ou 5,25 \$ le minot de 42 livres (75 % ou moins de pommes grêlées) 0,0925 \$ la livre ou 3,89 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassé ou sévèrement grêlées à plus de 75 %)
À compter du 12 septembre 2017		0,105 \$ la livre ou 4,41 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassé ou sévèrement grêlées à plus de 75 %)	0,105 \$ la livre ou 4,41 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassé ou sévèrement grêlées à plus de 75 %)
À compter du 1 ^{er} novembre 2017		0,13 \$ la livre ou 5,46 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassé ou sévèrement grêlées à plus de 75 %)	0,13 \$ la livre ou 5,46 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassé ou sévèrement grêlées à plus de 75 %)
À compter du 12 janvier 2018	0,14 \$ la livre ou 5,88 \$ le minot de 42 livres	0,14 \$ la livre ou 5,88 \$ le minot de 42 livres	0,14 \$ la livre ou 5,88 \$ le minot de 42 livres
À compter du 1^{er} mai 2018	0,175 \$ la livre ou 7,35 \$ le minot de 42 livres	0,175 \$ la livre ou 7,35 \$ le minot de 42 livres	0,175 \$ la livre ou 7,35 \$ le minot de 42 livres

Les PPQ et les transformateurs demandent que les pommes livrées soient de qualité sinon, le transformateur se réserve le droit de refuser le produit. Les transformateurs **peuvent offrir** un prix plus élevé que le prix minimum fixé pour la pomme de transformation en provenance directement d'un entrepôt si celle-ci est de qualité supérieure à la pomme de déclassé.

Bonne journée!
Daniel Ruel, agr
Les Producteurs de pommes du Québec

CG:\Générale 3\Général\communiqués\2017-2018\com 12-06-18.docx